



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 27 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le quinze mars, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMEZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Joëlle FONTAINE, M. André GUILLOU, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Jean-François ANTONINI, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Ludovic GAMBIEZ, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien MESSANT, M. Sébastien OGEZ, M. Marcel PART, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, M. Kévin DEGREAUX, Mme Véronique DERANSY, Mme Anne-Sophie DUBOIS, Mme Leslie DZIURLA, M. Olivier GACQUERRE, M. Christophe DRUELLES, M. Patrick PIQUET-BACQUET, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Alain DE CARRION, Monsieur Patrice FRERE à Monsieur Dominique DELECOURT, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER, Monsieur Frédéric WALLET à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Jean-Louis LEFEBVRE, Madame Christine STIEVENARD à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Carine BANAS à Monsieur Sébastien MESSANT, Monsieur Stéphane POULET à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Monique ZARABSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT

Le SIZIAF a été approché par la R&S qui souhaite développer une station de stockage d'électricité au sein du Parc des industries Artois-Flandres et à proximité du poste source de Douvrin.

R&S est une jeune entreprise française de centrales de production d'énergie renouvelable, mais aussi de station de stockage massif d'électricité permettant de réguler la variabilité de production de ces énergies renouvelables.

Elle recherche une parcelle de 1,5 ha pour installer des batteries de stockage de 50 MW et une capacité de 2 à 3 h permettant de soulager le réseau électrique lors des pointes de production ou de consommation.

Ce type d'infrastructure est nécessaire au succès de la transition énergétique et RTE envisage de disposer de 6 000 MW de puissance installée de batterie à horizon 2030.

Cette société recherche un terrain proche du poste source (1,5 km acceptable).

Le terrain ne doit pas obligatoirement être totalement viabilisé et peut correspondre à un délaissé car il n'y a pas d'emploi en permanence sur site.

Convocation adressée aux
délégués le :

15 mars 2024

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 30
- Votants : 40

Délibération

mise en ligne le :

5 avril 2024

Délibération certifiée

exécutoire le :

5 avril 2024

5 –

**ENTREPRISE R&S :
VENTE D'UNE
PARCELLE A BILLY-
BERCLAU POUR UN
PROJET DE
STOCKAGE
D'ENERGIE**

R&S est intéressée par un terrain de 1,5 ha sur le territoire de Billy-Berclau qui se trouve enclavé entre la société Prysman et la RD 163.

Elle s'engage au traitement paysager de la parcelle pour éviter toute nuisance.

Compte-tenu de la position de cette parcelle, une valeur de 20 €/m² H.T. peut être retenue car elle est non viabilisée et sa constructibilité est limitée par la présence d'une ligne H.T. aérienne.

Vue la parcelle d'environ 15 000 m² cadastrée AS_378 et AS_413 sur le territoire de la commune de Billy-Berclau,

Vu la délibération n°6 du comité syndical du 7 février 2024 approuvant le projet et réservant le foncier cité ci-dessus à la société R&S,

Considérant que le prix de vente proposé est de 20 euros /m² et que ce prix est compatible avec l'estimation des services des domaines,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la vente de ladite emprise foncière d'une surface 15 000 m² parcelle cadastrée AH 269, 317 et 354 situées sur le territoire de la commune de Billy-Berclau à la Société R&S ou toute entreprise agissant pour son compte pour porter le projet de création d'une station de stockage d'électricité au prix de 20 €/m² H.T.,
- **Autorise** le Président à signer l'ensemble des actes de vente et, si besoin, les avant-contrats de vente,
- **Précise** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'étude Confluence, notaire à Haisnes lez la Bassée.
- **Précise** que si la promesse de vente ou l'acte de vente n'est pas signé avant le 31 mars 2025, la présente délibération n'est plus applicable.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,

Le Président

PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES
André KUCHCINSKI